Image not found or type unknown

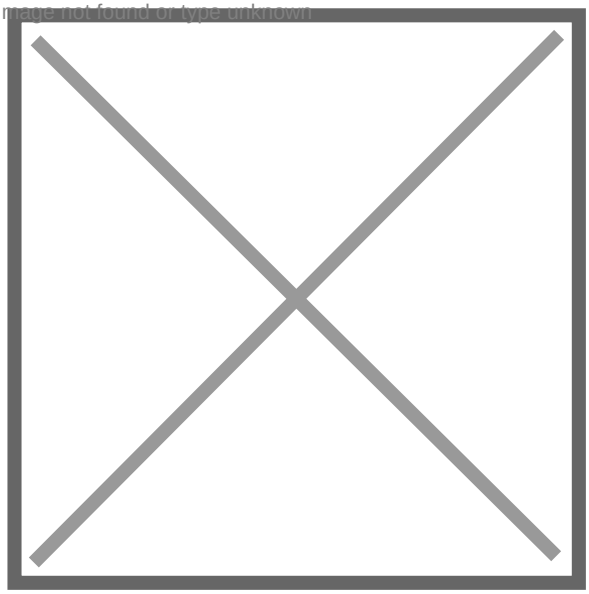

Frais de fermeture de compteur d'eau

Par **mamiecathe**, le **04/07/2011** à **19:55**

Bonjour,

J'ai quitté mon logement ou j'étais locataire depuis 13 ans parce que mon bailleur a décidé que ma maison était trop grande et que je ne pouvais plus bénéficier de ce type de logement (HLM).
Lors de mon déménagement j'ai appris que le bailleur allait vendre la maison, sur le relevé de compteur d'eau je n'ai donc pas pu mettre le nom du nouveau locataire et de ce fait la société des eaux a fait fermé le branchement et me l'a imputé sur ma facture.
J'aimerais savoir si il y a un recours contre le propriétaire car je trouve anormal de devoir payer à sa place.
Merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **04/07/2011** à **21:09**

Vous étiez l'abonné, c'était bien à vous de clore votre abonnement et d'en supporter les frais.
Pourquoi "à la place du bailleur" ?

Par **mamiecathe**, le **04/07/2011** à **21:43**

Bonsoir, je ne parle pas de l'abonnement en lui même mais bien de la fermeture définitive du compteur

Par **mimi493**, le **04/07/2011** à **22:35**

ça va avec la fin de l'abonnement.

Par **mamiecathe**, le **05/07/2011** à **06:53**

Ok, merci de la réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés